

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Concertation publique

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Le Plan Local d'Urbanisme (ou P.L.U.) est l'outil principal de mise en œuvre à l'échelle communale de la politique urbaine et environnementale.

En plus de fixer les règles d'urbanisme et les droits à construire sur le territoire, il va aussi et surtout exprimer clairement les objectifs généraux de développement et de préservation du territoire de Rimogne pour les 10 à 15 prochaines années.

Le P.L.U. vise à donner un cadre de cohérence opérationnelle pour les différentes actions et opérations publiques ou privées dans les domaines les plus variés (environnement, transport, habitat, activités économiques, reconversion de friches, etc.).



La forme et le contenu du document d'urbanisme de Rimogne n'est plus conforme aux lois en vigueur. Fin février 2015, la commune a décidé de lancer sa révision générale.

Pourquoi une concertation ?

Cette concertation est mise en œuvre avant le lancement ultérieur d'une enquête publique, au cours de laquelle un commissaire enquêteur effectuera plusieurs permanences en mairie de Rimogne.

Il s'agit ici d'informer et d'associer le public en amont des études ou des projets d'urbanisme de plus ou moins grande envergure, le but étant d'aboutir autant que possible à un projet partagé dans l'intérêt général.

La concertation constitue un espace d'information, de dialogue et de débat entre la commune de Rimogne, les habitants, les associations locales et toutes autres personnes intéressées par cette procédure de révision générale du P.L.U.



Comment se déroule-t-elle ?

Lors de la séance du 26 février 2015, le conseil municipal de Rimogne a défini plusieurs modalités visant la mise en place de cette concertation préalable (exposition publique par panneaux d'affichage, mise à disposition d'un registre, articles dans le bulletin municipal, réunion publique, etc.).

Ces modalités vont être mises en œuvre au fur et à mesure de l'état d'avancement du projet de révision générale du P.L.U.

Les études ont démarré en septembre 2015, mais un registre est déjà mis à votre disposition en mairie, pour recueillir vos observations liées à l'urbanisme, au cadre de vie, à l'environnement ... et à votre vision du territoire.



➔ Registre disponible en Mairie.